

A.M., 2001**Arrêté du ministre responsable de la Loi sur l'immigration au Québec en date du 22 juin 2001**

Loi sur l'immigration au Québec
(L.R.Q., c. I-0.2)

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers

LE MINISTRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION,

VU l'article 3.4 de la Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., c. I-0.2) qui autorise le ministre à établir par règlement la pondération des critères de sélection des ressortissants étrangers, le seuil de passage et, s'il y a lieu, le seuil éliminatoire établi en fonction d'un critère de sélection qui s'appliquent à l'examen préliminaire de sélection et à la sélection, cette pondération et ces seuils pouvant varier selon la situation familiale du ressortissant étranger, selon les catégories de ressortissants ou à l'intérieur d'une même catégorie;

VU le pouvoir du ministre, en vertu de cet article, de déterminer que le règlement s'applique aux demandes en cours de traitement, ou à celles qui ont été soumises après une date donnée et qui sont encore en cours de traitement, ou à celles qui n'ont pas franchi une étape donnée à la date de l'entrée en vigueur du règlement;

VU cet article qui prévoit qu'un règlement pris par le ministre n'est pas soumis à l'obligation de publication prévue à l'article 8 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1) et que, malgré l'article 17 de cette loi, le règlement peut entrer en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute date ultérieure qui y est fixée;

VU le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers pris par l'arrêté du 9 septembre 1996 (1996, *G.O.* 2, 5454);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier de nouveau ce règlement;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Est pris le Règlement modifiant le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers, joint au présent arrêté.

Le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration,
JOSEPH FACAL

Règlement modifiant le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers*

Loi sur l'immigration au Québec
(L.R.Q., c. I-0.2, a. 3.4)

1. Le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers est modifié par le remplacement des annexes I, II, III et IV de l'article 1 par les suivantes :

* La dernière modification au Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers, pris par l'arrêté du 9 septembre 1996 (1996, *G.O.* 2, 5454), a été apportée par l'arrêté du 17 avril 2000 (2000, *G.O.* 2, 2805). Pour les modifications antérieures, voir le «Tableau des modifications et Index sommaire», Éditeur officiel du Québec, 2000, à jour au 1^{er} novembre 2000.

ANNEXE I

TRAVAILLEUR ET PARENT AIDÉ

Facteurs	Critères	Pondération	Maximum par critère	
1. Formation	1.1. Scolarité	a) diplôme secondaire	3	11
		b) diplôme postsecondaire 1 an	4	
		c) diplôme postsecondaire 2 ans	5	
		d) diplôme postsecondaire 3 ans	7	
		e) diplôme universitaire 1 ^{er} cycle 1 an	7	
		f) diplôme universitaire 1 ^{er} cycle 2 ans	7	
		g) diplôme universitaire 1 ^{er} cycle 3 ans	8	
		h) diplôme universitaire 1 ^{er} cycle 4 ans ou plus	9	
		i) diplôme universitaire 2 ^e cycle	11	
		j) diplôme universitaire 3 ^e cycle	11	
	1.2 Deuxième spécialité	a) 1 an	2	4
		b) 2 ans ou plus	4	
	1.3 Formations privilégiées	a) universitaire	4	4
b) autre		4		
2. Emploi (Seuil éliminatoire = 8)	A. Offre d'emploi assuré		15	15
	B. Profession en demande au Québec		12	
	C. EMP (voir Annexe II)		8	
3. Expérience (seuil éliminatoire = 1)	3.1 Expérience professionnelle	a) 6 mois	1	10
		b) 1 an	2	
		c) 1 an et demi	3	
		d) 2 ans	4	
		e) 2 ans et demi	5	
		f) 3 ans	6	
		g) 3 ans et demi	7	
		h) 4 ans	8	
		i) 4 ans et demi	9	
		j) 5 ans et plus	10	
4. Adaptabilité	4.1 Qualités personnelles	0 à 6		6
	4.2 Motivation	0 à 2		2
	4.3 Connaissance du Québec	0 à 2		2
	4.4 Séjour au Québec	a) études pendant une session temps plein	4	6
b) études pendant au moins deux sessions à temps plein ou plus		6		
c) emploi dont la durée d'exercice équivaut à au moins 3 mois		4		
d) emploi dont la durée d'exercice équivaut à au moins 6 mois		6		
e) stage de travail d'une durée d'au moins 3 mois dans le cadre d'une entente bilatérale		5		
f) stage de travail d'une durée d'au moins 6 mois dans le cadre d'une entente bilatérale		6		

Facteurs	Critères	Pondération	Maximum par critère	
		g) autre séjour dont la durée équivaut à 2 semaines et moins de 3 mois	1	
		h) autre séjour dont la durée équivaut à 3 mois ou plus	3	
	4.5 Lien avec le Québec	a) conjoint, fils, fille, père, mère, frère, sœur	3	3
		b) grand-père, grand-mère	2	
		c) autre parent ou ami	1	
5. Âge	20 à 22 ans		10	10
	23 à 30 ans		10	
	31 ans		10	
	32 ans		10	
	33 ans		10	
	34 ans		10	
	35 ans		10	
	36 ans		8	
	37 ans		6	
	38 ans		4	
	39 ans		2	
	40 à 45 ans		1	
6. Connaissances linguistiques	6.1 Français	a) compréhension orale	8	16
		b) expression orale	8	
		c) compréhension écrite	0	
		d) études en français - secondaire	2	2
		e) études en français - postsecondaire	2	
	6.2 Anglais	a) compréhension orale	0 à 3	6
		b) expression orale	0 à 3	
7. Caractéristiques du conjoint	7.1 Formation	a) secondaire	2	5
		b) diplôme postsecondaire au moins 1 an	3	
		c) universitaire 3 ans	4	
		d) deuxième spécialité ou formation privilégiée	1	
	7.2 Expérience professionnelle	a) 6 mois à 1 an	1	2
		b) plus d'un an	2	
	7.3. Âge	a) 20 à 39 ans	2	2
		b) 40 à 45 ans	1	
	7.4 Connaissance du français	a) compréhension orale	0 à 4	8
		b) expression orale	0 à 4	
		c) compréhension écrite	0	
8. Présence d'enfants	8.1 12 ans et moins	Par enfant	2	8
	8.2 13 à 17 ans	Par enfant	1	
9. Capacité d'autonomie financière (seuil éliminatoire=1)		1 mois	0	1
		3 mois et plus	1	

Examen préliminaire	Facteurs applicables	Seuils de passage	Maximum
Requérant sans conjoint	Tous, sauf 7, 4.1, 4.2, 4.3	50 points	96
Requérant avec conjoint	Tous, sauf 4.1, 4.2, 4.3	58 points	113

Sélection	Facteurs applicables	Seuils de passage	Maximum
Requérant sans conjoint	Tous, sauf 7	60 points	106
Requérant avec conjoint	Tous	68 points	123

ANNEXE II

EMPLOYABILITÉ ET MOBILITÉ PROFESSIONNELLE (EMP)*

Critères	Sous-critères	Pondération	Maximum par sous-critère	
1. Formation	1.1. Scolarité	a) diplôme secondaire	3	11
		b) diplôme postsecondaire 1 an	4	
		c) diplôme postsecondaire 2 ans	5	
		d) diplôme postsecondaire 3 ans	7	
		e) diplôme universitaire 1 ^{er} cycle 1 an	7	
		f) diplôme universitaire 1 ^{er} cycle 2 ans	7	
		g) diplôme universitaire 1 ^{er} cycle 3 ans	8	
		h) diplôme universitaire 1 ^{er} cycle 4 ans ou plus	9	
		i) diplôme universitaire 2 ^e cycle	11	
		j) diplôme universitaire 3 ^e cycle	11	
	1.2 Deuxième spécialité	a) 1 an	2	4
		b) 2 ans ou plus	4	
	1.3 Formations privilégiées	a) universitaire	4	4
		b) autre	4	
2. Expérience	2.1 Expérience professionnelle (seuil éliminatoire=1)	a) 6 mois	1	5
		b) 1 an	2	
		c) 1 an et demi	3	
		d) 2 ans	4	
		e) 2 ans et demi	5	
		f) 3 ans	5	
		g) 3 ans et demi	5	
		h) 4 ans	5	
		i) 4 ans et demi	5	
		j) 5 ans ou plus	5	
3. Âge	20 à 22 ans		10	10
	23 à 30 ans		10	
	31 ans		10	
	32 ans		10	
	33 ans		10	
	34 ans		10	
	35 ans		10	

* Le candidat qui obtient une somme de points égale ou supérieure au seuil de passage qui le concerne reçoit 8 points au facteur 2 de l'Annexe I; sinon, il reçoit 0 point.

Critères	Sous-critères	Pondération	Maximum par sous-critère	
	36 ans		8	
	37 ans		6	
	38 ans		4	
	39 ans		2	
	40 à 45 ans		1	
4. Connaissances linguistiques	1. Français	compréhension et expression orales	0 à 8	8
	2. Études en français	a) diplôme secondaire b) diplôme postsecondaire	2 2	2
	3. Anglais	compréhension et expression orales	0 à 3	3
5. Séjour au Québec et lien avec le Québec	a. Séjour au Québec	a) études pendant une session temps plein b) études pendant au moins deux sessions à temps plein ou plus c) emploi dont la durée d'exercice équivaut à au moins 3 mois d) emploi dont la durée d'exercice équivaut à au moins 6 mois e) stage de travail d'une durée d'au moins 3 mois dans le cadre d'une entente bilatérale f) stage de travail d'une durée d'au moins 6 mois dans le cadre d'une entente bilatérale g) autre séjour dont la durée équivaut à 2 semaines et moins de 3 mois h) autre séjour dont la durée équivaut à 3 mois ou plus	4 6 4 6 5 6 1 3	6
	b. Lien avec le Québec	a) conjoint, fils, fille, père, mère, frère, soeur b) grand-père, grand-mère c) parent ou ami	3 2 1	3
6. Caractéristiques du conjoint	a. Formation	a) diplôme secondaire b) diplôme postsecondaire au moins 1 an c) diplôme universitaire 3 ans d) deuxième spécialité ou formation privilégiée	1 2 3 1	4
	b. Expérience professionnelle	a) 6 mois à un an b) plus d'un an	1 1	1
	c. Âge	a) 20 à 39 ans b) 40 à 45 ans	2 1	2
	d. Français	a) compréhension et expression orales b) diplôme d'études secondaires ou postsecondaires	0 à 2 2	4
	Facteurs applicables	Seuils de passage	Maximum	
	Requérant sans conjoint	1 à 5	30 points	56
	Requérant avec conjoint	1 à 6	35 points	67

ANNEXE III

TRAVAILLEUR AUTONOME

Facteurs	Critères	Pondération	Maximum par critère	
1. Formation	1.1. Scolarité	a) diplôme secondaire	3	11
		b) diplôme postsecondaire 1 an	4	
		c) diplôme postsecondaire 2 ans	5	
		d) diplôme postsecondaire 3 ans	7	
		e) diplôme universitaire 1 ^{er} cycle 1 an	7	
		f) diplôme universitaire 1 ^{er} cycle 2 ans	7	
		g) diplôme universitaire 1 ^{er} cycle 3 ans	8	
		h) diplôme universitaire 1 ^{er} cycle 4 ans ou plus	9	
		i) diplôme universitaire 2 ^e cycle	11	
		j) diplôme universitaire 3 ^e cycle	11	
	1.2 Deuxième spécialité	a) 1 an	2	4
		b) 2 ans ou plus	4	
	1.3 Formations privilégiées	a) universitaire	4	4
		b) autre	4	
3. Expérience	3.3 Expérience du travailleur autonome (seuil éliminatoire=7)	a) 6 mois	0	15
		b) 1 an	0	
		c) 1 an et demi	0	
		d) 2 ans	7	
		e) 2 ans et demi	9	
		f) 3 ans	11	
		g) 3 ans et demi	13	
		h) 4 ans	15	
		i) 4 ans et demi	15	
		j) 5 ans et plus	15	
4. Adaptabilité	4.1 Qualités personnelles		0 à 6	6
	4.2 Motivation		0 à 2	2
	4.3 Connaissance du Québec		0 à 2	2
	4.4 Séjour au Québec	a) études pendant une session temps plein	4	6
		b) études pendant au moins deux sessions à temps plein ou plus	6	
c) emploi dont la durée d'exercice équivaut à au moins 3 mois		4		
d) emploi dont la durée d'exercice équivaut à au moins 6 mois		6		
e) stage de travail d'une durée d'au moins 3 mois dans le cadre d'une entente bilatérale		5		
f) stage de travail d'une durée d'au moins 6 mois dans le cadre d'une entente bilatérale	6			
g) autre séjour dont la durée équivaut à 2 semaines et moins de 3 mois	1			
h) autre séjour dont la durée équivaut à 3 mois ou plus	3			

Facteurs	Critères	Pondération	Maximum par critère		
5. Âge	4.5 Lien avec le Québec	a) conjoint, fils, fille, père, mère, frère, sœur	3	3	
		b) grand-père, grand-mère	2		
		c) autre parent ou ami	1		
	20 à 22 ans		10	10	
	23 à 30 ans		10		
	31 ans		10		
	32 ans		10		
	33 ans		10		
	34 ans		10		
	35 ans		10		
36 ans		8			
37 ans		6			
38 ans		4			
39 ans		2			
40 à 45 ans		1			
6. Connaissances linguistiques	6.1 Français	a) compréhension orale	8	16	
		b) expression orale	8		
		c) compréhension écrite	0		
		d) études en français - secondaire	2		2
		e) études en français - postsecondaire	2		
6.2 Anglais	a) compréhension orale	0 à 3	6		
	b) expression orale	0 à 3			
7. Caractéristiques du conjoint	7.1 Formation	a) secondaire	2	5	
		b) diplôme postsecondaire au moins 1 an	3		
		c) diplôme universitaire 3 ans	4		
		d) deuxième spécialité ou formation privilégiée	1		
	7.2 Expérience professionnelle	a) 6 mois à 1 an	1	2	
		b) plus d'un an	2		
	7.3. Âge	a) 20 à 39 ans	2	2	
		b) 40 à 45 ans	1		
	7.4 Connaissance du français	a) compréhension orale	0 à 4	8	
		b) expression orale	0 à 4		
c) compréhension écrite		0			
9. Capacité d'autonomie financière (seuil éliminatoire=1)		1 mois	0	1	
		3 mois et plus	1		
10. Ressources financières (seuil éliminatoire=4)	Avoir net	a) 50 000 \$	0	6	
		b) 75 000 \$	0		
		c) 100 000 \$	4		
		d) 125 000 \$	5		
		e) 150 000 \$	5		
		f) 175 000 \$	5		
		g) 200 000 \$	6		

Facteurs	Critères	Pondération	Maximum par critère
		h) 250 000 \$	6
		i) 300 000 \$	6
		j) 350 000 \$	6
		k) 400 000 \$	6
		l) 450 000 \$	6
		m) 500 000 \$ ou plus	6
Examen préliminaire	Facteurs applicables	Seuils de passage	Maximum
Requérant sans conjoint	Tous, sauf 7, 4.1, 4.2, 4.3	40 points	84
Requérant avec conjoint	Tous, sauf 4.1, 4.2, 4.3	48 points	101
Sélection	Facteurs applicables	Seuils de passage	Maximum
Requérant sans conjoint	Tous, sauf 7	50 points	94
Requérant avec conjoint	Tous	58 points	111

ANNEXE IV

ENTREPRENEUR

Facteurs	Critères	Pondération	Maximum par critère	
1. Formation	1.1. Scolarité	a) diplôme secondaire	3	11
		b) diplôme postsecondaire 1 an	4	
		c) diplôme postsecondaire 2 ans	5	
		d) diplôme postsecondaire 3 ans	7	
		e) diplôme universitaire 1 ^{er} cycle 1 an	7	
		f) diplôme universitaire 1 ^{er} cycle 2 ans	7	
		g) diplôme universitaire 1 ^{er} cycle 3 ans	8	
		h) diplôme universitaire 1 ^{er} cycle 4 ans ou plus	9	
		i) diplôme universitaire 2 ^e cycle	11	
		j) diplôme universitaire 3 ^e cycle	11	
	1.2 Deuxième spécialité	a) 1 an	2	4
		b) 2 ans	4	
	1.3 Formations privilégiées	a) universitaire	4	4
		b) autre	4	
3. Expérience	3.2 Expérience de gestion (seuil éliminatoire=6)	a) 6 mois	0	10
		b) 1 an	0	
		c) 1 an et demi	0	
		d) 2 ans	0	
		e) 2 ans et demi	0	
		f) 3 ans	6	
		g) 3 ans et demi	7	
		h) 4 ans	8	
		i) 4 ans et demi	9	
		j) 5 ans et plus	10	

Facteurs	Critères	Pondération	Maximum par critère		
4. Adaptabilité	4.1	Qualités personnelles	0 à 6	6	
	4.2	Motivation	0 à 2	2	
	4.3	Connaissance du Québec	0 à 2	2	
	4.4	Séjour au Québec	a) études pendant une session temps plein	4	6
			b) études pendant au moins deux sessions à temps plein ou plus	6	
			c) emploi dont la durée d'exercice équivaut à au moins 3 mois	4	
			d) emploi dont la durée d'exercice équivaut à au moins 6 mois	6	
			e) stage de travail d'une durée d'au moins 3 mois dans le cadre d'une entente bilatérale	5	
			f) stage de travail d'une durée d'au moins 6 mois dans le cadre d'une entente bilatérale	6	
			g) autre séjour dont la durée équivaut à 2 semaines et moins de 3 mois	1	
h) autre séjour dont la durée équivaut à 3 mois ou plus			3		
4.5	Lien avec le Québec	a) conjoint, fils, fille, père, mère, frère, sœur	3	3	
		b) grand-père, grand-mère	2		
		c) autre parent ou ami	1		
5. Âge	20 à 22 ans		10	10	
	23 à 30 ans		10		
	31 ans		10		
	32 ans		10		
	33 ans		10		
	34 ans		10		
	35 ans		10		
	36 ans		8		
	37 ans		6		
	38 ans		4		
	39 ans		2		
40 à 45 ans		1			
6. Connaissances linguistiques	6.1 Français	a) compréhension orale	8	16	
		b) expression orale	8		
		c) compréhension écrite	0		
		d) études en français - secondaire	2		2
		e) études en français - postsecondaire	2		
6.2	Anglais	a) compréhension orale	0 à 3	6	
		b) expression orale	0 à 3		
9. Capacité d'autonomie financière (seuil éliminatoire=1)		1 mois	0	1	
		3 mois et plus	1		

Facteurs	Critères	Pondération	Maximum par critère	
10. Ressources financières (seuil éliminatoire=4)	Avoir net	a) 50 000 \$	0	10
		b) 75 000 \$	0	
		c) 100 000 \$	0	
		d) 125 000 \$	0	
		e) 150 000 \$	0	
		f) 175 000 \$	0	
		g) 200 000 \$	4	
		h) 250 000 \$	5	
		i) 300 000 \$	6	
		j) 350 000 \$	7	
		k) 400 000 \$	8	
		l) 450 000 \$	9	
		m) 500 000 \$ ou plus	10	
11. Aptitudes à réaliser un projet d'affaires (seuil éliminatoire=18)		a) Connaissance du Québec	0 à 6	6
		b) Exploration du marché	0 à 6	6
		c) Ressources financières	0 à 6	6
		d) Faisabilité et pertinence	0 à 12	12

Examen préliminaire	Facteurs applicables	Seuil de passage	Maximum
Requérant avec ou sans conjoint	Tous, sauf 11, 4.1, 4.2, 4.3	11 points	83
Sélection	Facteurs applicables	Seuil de passage	Maximum
Requérant avec ou sans conjoint	Tous	50 points	123

ANNEXE V

INVESTISSEUR

Facteurs	Critères	Pondération	Maximum par critère	
1. Formation	1.1. Scolarité	a) diplôme secondaire	3	11
		b) diplôme postsecondaire 1 an	4	
		c) diplôme postsecondaire 2 ans	5	
		d) diplôme postsecondaire 3 ans	7	
		e) diplôme universitaire 1 ^{er} cycle 1 an	7	
		f) diplôme universitaire 1 ^{er} cycle 2 ans	7	
		g) diplôme universitaire 1 ^{er} cycle 3 ans	8	
		h) diplôme universitaire 1 ^{er} cycle 4 ans ou plus	9	
		i) diplôme universitaire 2 ^e cycle	11	
		j) diplôme universitaire 3 ^e cycle	11	
	1.2. Deuxième spécialité	a) 1 an	2	4
		b) 2 ans ou plus	4	
	1.3. Formations privilégiées	a) universitaire	4	4
b) autre		4		

Facteurs	Critères	Pondération	Maximum par critère	
3. Expérience	3.2 Expérience de gestion (seuil éliminatoire = 6)	a) 6 mois	0	10
		b) 1 an	0	
		c) 1 an et demi	0	
		d) 2 ans	0	
		e) 2 ans et demi	0	
		f) 3 ans	6	
		g) 3 ans et demi	7	
		h) 4 ans	8	
		i) 4 ans et demi	9	
		j) 5 ans et plus	10	
4. Adaptabilité	4.1 Qualités personnelles		0 à 6	6
	4.2 Motivation		0 à 2	2
	4.3 Connaissance du Québec		0 à 2	2
	4.4 Séjour au Québec	a) études pendant une session temps plein	4	6
		b) études pendant au moins deux sessions à temps plein ou plus	6	
		c) emploi dont la durée d'exercice équivaut à au moins 3 mois	4	
		d) emploi dont la durée d'exercice équivaut à au moins 6 mois	6	
		e) stage de travail d'une durée d'au moins 3 mois dans le cadre d'une entente bilatérale	5	
		f) stage de travail d'une durée d'au moins 6 mois dans le cadre d'une entente bilatérale	6	
		g) autre séjour dont la durée équivaut à 2 semaines et moins de 3 mois	1	
h) autre séjour dont la durée équivaut à 3 mois ou plus		3		
4.5 Lien avec le Québec	a) conjoint, fils, fille, père, mère, frère, sœur	3	3	
	b) grand-père, grand-mère	2		
	c) autre parent ou ami	1		
5. Âge	20 à 22 ans	10	10	
	23 à 30 ans	10		
	31 ans	10		
	32 ans	10		
	33 ans	10		
	34 ans	10		
	35 ans	10		
	36 ans	8		
	37 ans	6		
	38 ans	4		
39 ans	2			
40 à 45 ans	1			
6. Connaissances linguistiques	6.1 Français	a) compréhension orale	8	16
		b) expression orale	8	
		c) compréhension écrite	0	

Facteurs	Critères	Pondération	Maximum par critère	
		d) études en français - secondaire	2	2
		e) études en français - postsecondaire	2	
	6.2 Anglais	a) compréhension orale	0 à 3	6
		b) expression orale	0 à 3	
12. Convention d'investissement (seuil éliminatoire=30)		Conforme au règlement	30	30

Sélection	Facteurs applicables	Seuil de passage	Maximum
Requérant avec ou sans conjoint	Tous	45 points	112

2. L'article 2 de ce règlement est supprimé.

3. Le présent règlement entre en vigueur le 17 septembre 2001.

36404